

CQP Conducteur de téléporté à attaches débrayables - RNCP

REFERENTIELS D'ACTIVITES, DE COMPETENCES ET D'EVALUATION

CPNEFP BRANCHE DES REMONTEES MECANIQUES ET DOMAINES SKIABLES

Article L6113-1 Créé par la LOI n°2018-771 du 5 septembre 2018 - art. 31 (V)

« Les certifications professionnelles enregistrées au répertoire national des certifications professionnelles permettent une validation des compétences et des connaissances acquises nécessaires à l'exercice d'activités professionnelles. Elles sont définies notamment par un référentiel d'activités qui décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés, un référentiel de compétences qui identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui en découlent et un référentiel d'évaluation qui définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis. »

Le référentiel de compétences est structuré en blocs de compétences et un bloc est égal à une activité

REFERENTIEL D'ACTIVITES <i>décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés</i>	REFERENTIEL DE COMPETENCES <i>identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités</i>	REFERENTIEL D'EVALUATION <i>définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis</i>		
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION	
			<i>Partie théorique</i>	<i>Partie pratique</i>
Bloc n°1 : La préparation de l'ouverture d'un téléporté à attaches débrayables				
A1. La préparation du téléporté à attaches débrayables et des équipements annexes avant ouverture au public	C1.1 - Contrôler visuellement le téléporté à attaches débrayables (éléments de la gare motrice et de la gare retour, de l'ensemble tension, des voies principales, de la ligne, les véhicules) pour s'assurer que l'installation est en parfait état de marche en toute sécurité pour les usagers et ce dans le respect des responsabilités liées à sa fonction.	Le candidat sera évalué par le biais d'une épreuve théorique mais aussi d'une épreuve pratique sous forme de mise en situation professionnelle au plus proche de la réalité de terrain, sur une installation téléporté à attaches débrayables. Epreuve théorique L'épreuve, sous forme de questionnaire à choix multiples, est encadrée par un Président de session, issu de la profession, formé et désigné par la branche professionnelle. Ce dernier encadre l'épreuve et assure le respect des règlements par les candidats qui ont été convoqués et	30 à 40 questions portant sur l'ensemble des compétences de l'activité (l'ensemble des questions de l'épreuve théorique pour toutes les activités est de 100) – description, fonctionnement, contrôle et maintenance L'ensemble des questions ont été construites par un groupe de travail mobilisé par la branche, issu de la profession, et les questions ont été validées par la Cpnefp	Le candidat décrit le fonctionnement des différents éléments de l'installation téléportée à attaches débrayable identifiés lors d'une visite, en situation de contrôle. Indicateurs observables ; Explications précises et exhaustives sur la fonction et le fonctionnement de : Entraînement principal (moteur, réducteur, transmission, poulie motrice), Entraînement de secours, Dispositifs de freinage (frein 1 frein 2), Voies principales (guidage du câble, rampes de débrayage et d'embrayage, voies de roulement, ...), Voie de stockage (de décyclage) d'un véhicule, Cheminement / Cadencement, Pesage, Gabarits (de position du câble et des attaches), Système de tension, Equipements de protection collective (grille de protection, ligne de vie, ...). Le candidat n'hésite pas, il connaît et explique les caractéristiques techniques de l'ensemble de ces éléments sans exception, leur fonctionnement, leur utilité. Le candidat décrit le fonctionnement de l'armoire de contrôle d'un téléporté à attaches débrayables Indicateurs observables : Au minimum, les points suivants doivent être

	<p>informés de ces règlements par la branche. Système de notation : réponse juste : 1 point, Réponse fausse : 0 point Réussite : moyenne minimale équivalente à 11/20 (Bénéfice de la partie théorique pendant 2 ans avant l'épreuve pratique sous forme de mise en situation)</p>		<p>maitrisés par le candidat (explications précises quant au fonctionnement) : Mise en marche et arrêt de l'entraînement principal et de secours ; Réglage de la vitesse et indicateur de vitesse ; Boutons d'arrêt et de réarmement ; Platine de shuntage ; Coffret(s) de sécurité ; Coffret de pesage ; Indicateur de la vitesse du vent ; Indicateurs de l'alimentation électrique (intensité et tension) ; Position des freins ; Liaisons phoniques</p>
<p>C1.2 -Préparer l'environnement de l'installation pour une ouverture au public en toute sécurité, et ce en assurant la mise en place du balisage, la mise en sécurité des pistes, le libre accès des cheminements pour l'évacuation, la mise en place des protections spécifiques (matelas, filets...)</p>	<p>L'ensemble des questions ont été construites par un groupe de travail mobilisé par la branche, issu de la profession, et les questions ont été validées par la Cpnepf</p> <p>Epreuve pratique Sous forme de mise en situation au plus proche des réalités de terrain, cette épreuve est encadrée par un Président de session, issu de la profession, formé et désigné par la branche professionnelle. Ce dernier encadre l'épreuve et assure le respect des règlements par les candidats qui ont été convoqués et informés de ces règlements par</p>		<p>Le candidat est capable d'énumérer et de décrire sur le terrain, les différents éléments de l'environnement de l'installation qui doivent être contrôlés avant l'ouverture au public, il précise la façon dont ces éléments doivent être préparés. Indicateurs observables ; ses explications sont claires et précises, exhaustives, Il n'oublie pas de signaler (aucun oubli) les conditions de la mise en place du balisage et la référence aux règlements en vigueur, les conditions de la sécurité des pistes à proximité de l'installation. Il est en mesure d'expliquer les règles de conformité des protections spécifiques que sont les matelas et les filets.</p>

C1.3 -Vérifier les outils d'information au public, en s'assurant d'un affichage et d'une signalisation conforme au registre d'exploitation du téléporté à attaches débrayables (accès, aire d'embarquement et de débarquement), en s'assurant d'une information adaptée sur les risques météorologiques et ce pour optimiser la sécurité des usagers

C1.4 -Réaliser la visite journalière en station retour et en ligne du téléporté à attaches débrayables pour s'assurer de la conformité des éléments, et ce en respectant les réglementations en vigueur dont les échéances

la branche. L'évaluation est conduite par deux membres de jury issus de la profession, formés et évalués par la branche, sans lien hiérarchique avec le candidat.

Réussite : moyenne minimale équivalente à 13/20
Chaque compétence est évaluée et fait l'objet d'une appréciation par les membres de jury (acquis - moyennement acquis – insuffisamment acquis - non acquis), ces appréciations sont transformées en notation sur 20 selon des coefficients proposés par un groupe de travail mobilisé par la branche et validés par la Cpnefp.

Le candidat vérifie, en situation de travail, la bonne conformité de l'ensemble des outils d'information au public nécessairement présents.

Indicateurs observables : il explique précisément et sans hésitation les règles d'affichage et de signalisation et les sources de ces règlements (il précise la finalité d'un registre d'exploitation avec précision). Il n'oublie pas la signalétique des aires. Il est capable d'identifier le lieu et les modalités d'affichage de l'information sur les risques météorologiques, avec précision et sans hésitation.

Réalisation lors de la mise en situation de 4 contrôles dans la gare ou hors de la gare

Éléments observables :

Le candidat doit réaliser les contrôles concrètement (mise en situation de travail) en expliquant ce qu'il fait et pourquoi il le fait. Les membres de jury choisissent 3 contrôles dans une liste en plus de la vérification du fonctionnement des boutons d'arrêt situés dans la zone d'embarquement ou de débarquement (appareil à l'arrêt), qui est obligatoire.

Ces contrôles sont précis et menés avec rigueur. Ils respectent les réglementations et procédures en vigueur. Les explications sont détaillées.

Bloc n°2 : L'exploitation d'un téléporté à attaches débrayables

<p>A2. L'exploitation et l'entretien du téléporté à attaches débrayables en fonctionnement courant</p>	<p>C2.1 -Démarrer un téléporté à attaches débrayables pour transporter les publics en toute sécurité</p>	<p>Le candidat sera évalué par le biais d'une épreuve théorique mais aussi d'une épreuve pratique sous forme de mise en situation professionnelle au plus proche de la réalité de terrain, sur une installation téléporté à attaches débrayables.</p> <p>Epreuve théorique L'épreuve, sous forme de questionnaire à choix multiples, est encadrée par un Président de session, issu de la profession, formé et désigné par la branche professionnelle. Ce dernier encadre l'épreuve et assure le respect des règlements par les candidats qui ont été convoqués et informés de ces règlements par la branche. Système de notation : réponse juste : 1 point, Réponse fausse : 0 point Réussite : moyenne minimale équivalente à 11/20 (Bénéfice de la partie théorique pendant 2 ans avant l'épreuve pratique sous forme de mise en situation) L'ensemble des questions ont été construites par un groupe de travail mobilisé par la branche, issu de la profession, et les questions ont été validées par la Cpnepf</p>	<p>55 à 65 questions portant sur l'ensemble des compétences de l'activité (l'ensemble des questions de l'épreuve théorique pour toutes les activités est de 100) – Réglementation, organisation, exploitation, qualité et clientèle, sécurité L'ensemble des questions ont été construites par un groupe de travail mobilisé par la branche, issu de la profession, et les questions ont été validées par la Cpnepf</p>	<p>Le candidat maîtrise la procédure d'ouverture au public d'un téléporté à attaches débrayables, il démarre l'appareil devant les membres de jury qui l'évaluent. Éléments observables : il met en route l'installation, pour ouverture au public, en « conditions normales » d'exploitation, avec une vigie en poste dans la station opposée. Le comportement du candidat au poste de commande et son aptitude à respecter la procédure de mise en route, sont évalués. Aucun oubli parmi les points suivants : appeler la station opposée pour obtenir le « prêt à ouvrir » (contrôles faits, aménagements faits, signalisation et balisage en place, ...) ; s'assurer que le parcours de contrôle quotidien (parcours de ligne) a été réalisé.</p>
	<p>C2.2 -Coordonner les missions de l'équipe affectée à l'installation téléportée à attaches débrayables (accueil, technique), en respectant les règles et l'organisation de l'entreprise pour un fonctionnement cohérent du service</p>	<p>Le candidat est interrogé sur les missions de l'équipe ; il énumère et décrit précisément les personnels qui constituent une équipe pour le fonctionnement de l'installation, leurs missions. Éléments observables : il est capable de préciser sans hésitation les différences de responsabilités entre le rôle du conducteur et celui des autres opérateurs qui interviennent sur l'appareil.</p>		
	<p>C2.3 -Conduire l'installation téléportée à attaches débrayables de manière adaptée pour le confort et la sécurité des usagers, et en appliquant le règlement d'exploitation, le règlement de police, le règlement intérieur et les consignes de l'entreprise.</p>	<p>Le candidat fait fonctionner l'appareil en toute sécurité. Éléments observables : ses commandes sont précises, sans hésitation, il explique oralement ce qu'il fait et pourquoi il le fait sans commettre d'erreur. Interrogé il est capable de de décrire chacun des règlements en vigueur, leur fonction et leur utilité : règlement d'exploitation et de police. Éléments observables : il connaît le contenu et la finalité de ces deux règlements.</p>		

<p>C2.4 -Conseiller les usagers en cas de besoin pour assurer leur sécurité et leur confort, dans le respect des conditions d'admission et d'embarquement notamment des usagers spécifiques à un téléporté à attaches débrayables (enfants, handicapés...) et de leurs engins spéciaux</p>	<p>Epreuve pratique Sous forme de mise en situation au plus proche des réalités de terrain, cette épreuve est encadrée par un Président de session, issu de la profession, formé et désigné par la branche professionnelle. Ce dernier encadre l'épreuve et assure le respect des règlements par les candidats qui ont été convoqués et informés de ces règlements par la branche. L'évaluation est conduite par deux membres de jury issus de la profession, formés et évalués par la branche, sans lien hiérarchique avec le candidat. Réussite : moyenne minimale équivalente à 13/20 Chaque compétence est évaluée et fait l'objet d'une appréciation par les membres de jury (acquis - moyennement acquis - insuffisamment acquis - non acquis), ces appréciations sont transformées en notation sur 20 selon des coefficients proposés par un groupe de travail mobilisé par la branche et validés par la Cpnefp.</p>		<p>Le candidat applique la réglementation : Catégories d'usagers autorisées et conditions d'exploitation Eléments observables : il énumère et décrit de manière exhaustive les catégories d'usagers autorisées, et celles non autorisées (aucun oubli ou erreur) Il décrit les conditions spécifiques le cas échéant. Il apporte une explication complète, exhaustive sur les responsabilités liées à la mission de conducteur face à l'admission des usagers.</p>
<p>C2.5 Entretien régulièrement la zone d'embarquement d'un téléporté à attaches débrayables et sa zone de travail, pour la sécurité et le confort des usagers, mais aussi la sécurité du personnel et ce en prenant en compte les risques spécifiques liés à son activité et en veillant à utiliser et faire utiliser les équipements de protection individuelle</p>	<p>Réussite : moyenne minimale équivalente à 13/20 Chaque compétence est évaluée et fait l'objet d'une appréciation par les membres de jury (acquis - moyennement acquis - insuffisamment acquis - non acquis), ces appréciations sont transformées en notation sur 20 selon des coefficients proposés par un groupe de travail mobilisé par la branche et validés par la Cpnefp.</p>		<p>Le candidat est capable d'expliquer les risques spécifiques d'un mauvais entretien des zones pour les usagers et le personnel. Eléments observables ; il n'oublie aucun risque (collision, glissement, chute...), ses explications sont précises et pour chaque risque, il apporte des éléments de réponses pour les éviter du mieux possible.</p>
<p>C2.6 -Communiquer en utilisant une radio pour transmettre les informations nécessaires, dans le respect des règlements et des procédures de l'entreprise (vigie, hiérarchie, autres services...)</p>	<p>Réussite : moyenne minimale équivalente à 13/20 Chaque compétence est évaluée et fait l'objet d'une appréciation par les membres de jury (acquis - moyennement acquis - insuffisamment acquis - non acquis), ces appréciations sont transformées en notation sur 20 selon des coefficients proposés par un groupe de travail mobilisé par la branche et validés par la Cpnefp.</p>		<p>Mis en situation, le candidat est capable d'utiliser une radio. Elément observable : il arrive sans difficulté à établir une communication audible, claire et précise avec un tiers de l'entreprise.</p>

C2.7 -Fermer l'appareil en toute sécurité pour les usagers et pour le personnel, dans le respect des réglementations et procédures en vigueur et en respectant la tenue à jour du registre d'exploitation pour assurer le suivi du fonctionnement de l'installation.

Le candidat exécute parfaitement la procédure de fermeture de l'installation téléporté à attaches débrayable
 Eléments observables : le candidat met en œuvre la procédure de fermeture de l'installation en fin de journée d'exploitation. Est évaluée sa capacité à prendre les mesures nécessaires, notamment : la coordination avec la station opposée pour s'assurer qu'il n'y a plus d'usagers en ligne ; le remplissage du registre d'exploitation avec l'horaire de fermeture, le relevé du compteur horaire, le nombre d'usagers et la signature par le conducteur. Sa démarche est précise et menée avec rigueur
 Il renseigne de manière exhaustive et conforme le registre d'exploitation avec les résultats des contrôles, heure d'ouverture, conditions météo, nom des personnels présents sur l'installation ...

Bloc n°3 : L'intervention en cas de pannes ou incidents

A3. L'intervention sur téléporté à attaches débrayables en cas de panne ou d'incident

C3.1 -Identifier les causes d'arrêts ou d'anomalies, pour assurer la sécurité des usagers et du personnel en cas de dysfonctionnement, en considérant les messages de défaut spécifiques à un téléporté à attaches débrayables, le déclenchement d'une alerte sécurité...

Le candidat sera évalué par le biais d'une épreuve théorique mais aussi d'une épreuve pratique sous forme de mise en situation professionnelle au plus proche de la réalité de terrain, sur une installation téléportée à attaches débrayables.

Epreuve théorique

L'épreuve, sous forme de questionnaire à choix multiples, est encadrée par un Président de session, issu de la profession, formé et désigné par la branche professionnelle. Ce dernier encadre l'épreuve et assure le respect des règlements par les candidats qui ont été convoqués et

Le candidat gère avec efficacité un arrêt de l'installation téléporté à attaches débrayable par défaut de pesage
 Eléments observables : Est évaluée la capacité du candidat à identifier la cause d'un arrêt provoqué lors de l'évaluation, à prendre les mesures de sécurité qui s'imposent avant de remettre en route l'installation en toute sécurité. La notation doit tenir compte des points abordés, notamment au regard de la sécurité des clients, de la précision des informations données par le candidat et des relances éventuelles. Tous les points suivants doivent être abordés avec précision par le candidat ; Identification de la cause de l'arrêt ; Identification du véhicule ayant provoqué l'arrêt ; Inspection visuelle du véhicule ayant provoqué l'arrêt pour vérifier l'absence de défauts apparents sur la pince ; Pas de chargement du véhicule concerné, ni du suivant (en station aval) ou du précédent (en

	<p>informés de ces règlements par la branche.</p> <p>Système de notation : réponse juste : 1 point, Réponse fausse : 0 point</p> <p>Réussite : moyenne minimale équivalente à 11/20</p>		<p>station amont) ; Information de l'agent de la gare opposée pour vérifier le pesage lors du passage en gare ; décyclage du véhicule concerné sur la voie de stockage si le problème perdure.</p>
<p>C3.2 - Intervenir sur l'installation téléporté à attaches débrayables en cas de panne, d'incident ou de situation anormale et ce en consignat l'appareil (selon les consignes particulières), en ralentissant, en arrêtant et en redémarrant l'installation en cas de nécessité, en récupérant les véhicules et passagers en mode secours et de manière adaptée aux procédures en cas d'évacuation</p>	<p>(Bénéfice de la partie théorique pendant 2 ans avant l'épreuve pratique sous forme de mise en situation)</p> <p>L'ensemble des questions ont été construites par un groupe de travail mobilisé par la branche, issu de la profession, et les questions ont été validées par la Cpnepf</p>		<p>Gestion d'un arrêt de l'installation téléporté à attaches débrayable autre</p> <p>Eléments observables : après « remise au vert » du coffret de sécurité, mais avant le redémarrage de l'appareil, un dispositif de sécurité est déclenché : Les membres de jury évaluent la capacité du candidat à identifier le dysfonctionnement de l'installation avec précision et méthode et à prendre les mesures de sécurité et d'alerte / information qui s'imposent, avant de remettre en route l'installation.</p>
<p>C3.3 - Protéger les clients en cas de panne ou d'incident, de situation anormale sur une installation téléporté à attaches débrayables (situations météo exceptionnelles...) et ce pour optimiser leur confort et leur sécurité dans la limite, de ses compétences de conducteur</p>	<p>Epreuve pratique</p> <p>Sous forme de mise en situation au plus proche des réalités de terrain, cette épreuve est encadrée par un Président de session, issu de la profession, formé et désigné par la branche professionnelle. Ce dernier encadre l'épreuve et assure le respect des règlements par les candidats qui ont été convoqués et informés de ces règlements par la branche. L'évaluation est conduite par deux membres de jury issus de la profession, formés et évalués par la branche, sans lien hiérarchique avec le candidat.</p> <p>Réussite : moyenne minimale équivalente à 13/20</p>		<p>Le candidat est capable d'expliquer de manière exhaustive la marche à suivre, dans le respect des procédures et réglementations, pour informer et protéger les usagers en situation anormale.</p> <p>Eléments observables : sont identifiées de manière exhaustive l'ensemble des procédures, le candidat démontre un réel intérêt pour la prise en compte du confort et la sécurité des usagers, il énumère les personnes à alerter pour intervenir si l'intervention dépasse sa zone de compétences, zone qu'il est capable d'identifier.</p>
<p>C3.4 - Rendre compte à sa hiérarchie en cas de perturbations d'exploitation (panne d'un téléporté à attaches débrayables, accident, ...), de circonstances exceptionnelles (vent, orage...) ou d'anomalies constatées, et ce pour s'assurer d'une parfaite communication et coordination entre les services et les personnels</p>	<p>Réussite : moyenne minimale équivalente à 13/20</p> <p>Chaque compétence est évaluée et fait l'objet d'une appréciation par les membres de jury (acquis - moyennement</p>		<p>Le candidat est mis en situation d'informer sa hiérarchie.</p> <p>Elément observable : son compte rendu oral est clair et précis, il est raisonnablement court et sans oubli majeur ou confusion sur le message à passer.</p>

		acquis – insuffisamment acquis - non acquis), ces appréciations sont transformées en notation sur 20 selon des coefficients proposés par un groupe de travail mobilisé par la branche et validés par la Cpnefp.		
--	--	---	--	--